



DEMANDE DE DEROGATION A LA CAPTURE DES ESPECES PROTEGEES D'AMPHIBIENS

Février 2021

REgrouperment des Naturalistes ARDennais
3 Grande rue, 08430 Poix-Terron
contact@renard-asso.org - 03.24.33.54.23
Association loi 1901 – n° siret : 424 892 925 000 27
Renard roux ©Kevin Georjin



Rédaction : Nicolas HARTER, Directeur

Appui technique et relecture : Jérémie POTAUFEUX, chargé d'étude

Pour le compte de : DREAL Grand-Est – service milieu naturel

Date : 26 Février 2021



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| <i>Cadre et objectifs</i> | 1 |
| <i>A. Description des études justifiant la demande de dérogation</i> | 2 |
| 1. Plan Régional d'Action en faveur des Mares (PRAM) | 2 |
| 2. Projet de restauration de la Trame Verte et Bleue dit « des trois vallées » | 2 |
| 3. Inventaires amphibiens pour la mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 n° FR2100301 « Forêt du Mont-Dieu » | 2 |
| 4. Suivi des mares compensatoires de l'autoroute A304 | 3 |
| <i>B. Espèces ciblées</i> | 3 |
| <i>C. Méthode d'inventaire justifiant la demande de dérogation</i> | 3 |
| 1. Description des dispositifs de capture par nasses | 4 |
| 2. Utilisation d'Amphicapt..... | 5 |
| <i>D. Modalité de transmission du bilan d'action</i> | 5 |
| <i>E. Intervenants</i> | 6 |



CADRE ET OBJECTIFS

Le REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNARD) est une association loi 1901, agréée pour la protection de l'environnement.

Dans le cadre de ces activités programmées pour 2021, l'association doit réaliser des inventaires d'amphibiens dans le cadre de différents programmes et projets ; ceux-ci sont listés ci-dessous :

- Plan régional d'action en faveur des Mares (PRAM), co-financé par la DREAL, la Région Grand-Est et les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie.
- Appel à projet « Trame Verte et Bleue » dit « des trois vallées », co-financé par la Région Grand-Est et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
- Inventaire du Triton créé dans le cadre de la mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 « Forêt du Mont Dieu ».
- Dossier de restauration et de création de 15 mares sur le domaine de Belval Bois des Dames.
- Suivi des mares compensatoires de l'autoroute A304 pour le compte de la DREAL Grand-Est (Service Maitrise d'Ouvrage).

La mise en place de ces études nécessitera des inventaires et des suivis de populations d'amphibiens. Pour que celles-ci soient menées du mieux possible, nous souhaitons mettre en place pour cette campagne d'inventaires des protocoles de suivis nécessitant la capture et la manipulation d'espèces protégées d'amphibiens.

Le présent document fait donc figure de mémoire technique justifiant notre demande de dérogation.



A. DESCRIPTION DES ÉTUDES JUSTIFIANT LA DEMANDE DE DÉROGATION

1. Plan Régional d'Action en faveur des Mares (PRAM)

Ce programme d'action a déjà fait l'objet de plusieurs années de mise en place et continue à vivre en concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs du Grand-Est.

Dans ce cadre, le ReNArd a déposé une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse comprenant la recherche de sites de mares à restaurer, la prise de contact avec des partenaires, l'appui aux porteurs de projet mais aussi le suivi d'une dizaine de mares créées en 2019 et 2020.

Dans le cadre de ce suivi nous souhaitons utiliser des dispositifs de captures des amphibiens.

2. Projet de restauration de la Trame Verte et Bleue dit « des trois vallées »

L'association ReNArd anime et pilote un dossier de restauration de la Trame Verte et Bleue dans le contexte des appels à projet proposés par la Région Grand Est en partenariat avec la DREAL Grand Est et les Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie.

Notre projet prévoit la réalisation d'un diagnostic écologique des trois communes concernées par le projet : Le Chesnois-Auboncourt, Wignicourt et Vaux-Montreuil. Il comporte un volet sur les amphibiens avec notamment un état des lieux des sites de reproduction des amphibiens et notamment les mares prairiales.

Dans le cadre de ce suivi nous souhaitons utiliser des dispositifs de captures des amphibiens. En effet de nombreux sites que nous avons pré-repérés sont constitués de mares prairiales - généralement situées dans les pâtures - et dont nous savons que le pâturage par les bovins proches induit en général une forte turbidité de l'eau, limitant la détection des amphibiens.

3. Inventaires amphibiens pour la mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 n° FR2100301 « Forêt du Mont-Dieu »

L'Office National des Forêts réalise pour le compte de la DDT des Ardennes et la DREAL Grand-Est la mise à jour du DOCOB de ce site Natura 2000 au titre de la directive « habitats ». Dans ce cadre, l'ONF a demandé à l'association ReNArd un état des lieux naturaliste concernant à la fois les chiroptères, le Chat forestier mais aussi le Triton crêté.

Dans ce cadre nous souhaitons pouvoir installer des systèmes de nasse pour procéder aux inventaires du Triton crêté.



4. Suivi des mares compensatoires de l'autoroute A304

Le ReNard est sous-traitant du bureau d'étude SETEC qui appui la DREAL Grand-Est (Service Maitrise d'Ouvrage) dans la mise en place des mesures compensatoires de l'autoroute A304. Dans ce cadre le ReNard est missionné pour la réalisation des suivis écologiques dans le cadre de ce marché et doit assurer le suivi de 40 sites de mares compensatoires.

Dans ce cadre nous souhaitons pouvoir installer des systèmes de nasse pour procéder aux inventaires des amphibiens.

B. ESPÈCES CIBLÉES

Nos études cibleront les espèces suivantes :

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Triton crête (*Triturus cristatus*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Grenouille dite « verte » (*Pelophylax sp*)

La localisation des sites d'étude ; ainsi que le type de biotopes étudiés, non permettent d'exclure la capture d'autres espèces d'amphibiens

C. MÉTHODE D'INVENTAIRE JUSTIFIANT LA DEMANDE DE DÉROGATION

Plusieurs méthodes sont habituellement possibles pour l'inventaire des amphibiens : écoute des chants, recherche de pontes, recherche visuelle et nocturne à la lampe torche...

Cependant, dans le cadre de nos études, nous allons devoir cibler soit des mares prairiales - où l'eau parfois trouble limite fortement la possibilité de détection des amphibiens - soit des systèmes hydrologiques de grande taille (forêt inondable du Mont-Dieu), où la détection des amphibiens est délicate en raison de l'étendue de la surface à prospector.

Aussi, dans un souci d'efficacité, nous mettrons en place des systèmes de capture temporaire de type « nasse à poissons chats » ou « ampicapt » avec les précautions d'usages suivantes :

- Manipulation des animaux limitée au strict nécessaire pour la détermination et le dénombrement des individus.
- Relâcher sur place et au niveau du lieu de capture
- Pas de déplacement des animaux
- Désinfection du matériel entre chaque opération de capture.



1. Description des dispositifs de capture par nasses

Les nasses sont coulantes et disposées en fin d'après midi début de soirée. Leur nombre est adapté en fonction de la surface du milieu à étudier (en moyenne 2 à 3 nasses pour un site de type mare en prairie).

Les nasses sont plongées à proximité de zones favorables (herbiers, bois mort dans l'eau...) pour une durée comprise entre 2h et 3h. La durée d'immersion ne dépassera jamais les 3 heures pour éviter les risques de noyade des animaux.

Lors du relevé, les nasses sont soigneusement repliées et stockées dans un contenant à part. Elles sont systématiquement nettoyées avec un mélange chloré (eau de javel diluée) et mise à séchée entre deux sessions pour éviter tout risque de transmission de pathogène aux amphibiens, en particulier la chytridiomycose.

Les animaux sont relâchés immédiatement au sein du site étudié après identification. Il n'y a pas de déplacement des individus capturés.



**TRITONS CRÊTÉS CAPTURÉS À LA NASSE
DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU
DOCOB DU SITE N2000 N°98**

*(Manipulation réalisée par un salarié du
ReNArd détenteur des autorisations de
capture nécessaires)*



**INSTALLATION D'UNE NASSE DANS LE
CADRE DE L'ÉLABORATION DU DOCOB DU
SITE N2000 N°98**



2. Utilisation d'Amphicapt

En complément des nasses, nous envisageons l'utilisation « d'Amphicapt », sur le modèle et le protocole proposé par le réseau des réserves naturelles de France : https://www.reserves-naturelles.org/sites/default/files/fichiers/protocole_amphibiens.pdf

Contrairement aux nasses, ce système est flottant ; évitant le risque de noyade des amphibiens. Il peut donc être laissé une nuit complète et relevé uniquement le lendemain matin à l'aube. Cependant, plus voyant que les nasses, les amphicapt ne seront utilisés que sur les sites où le vol est exclu (sites clôturés ; propriétaires prévenus du jour de notre venue)...



**EXEMPLE DE PIEGE « AMPHICAPT » DISPOSE
POUR UN INVENTAIRE D'AMPHIBIENS**

D. MODALITÉ DE TRANSMISSION DU BILAN D'ACTION

Les modalités de transmission des données seront les suivantes :

- Intégration des données de mares recueillies dans le cadre des différentes études dans la base de données régionale du « PRAM ».
- Fourniture à la DREAL d'un rapport détaillé des opérations de captures : nombre de sessions, résultats des inventaires...



E. INTERVENANTS

Notre demande ne concerne que les salariés de l'association ReNArd, à savoir :

- Nicolas HARTER
- Jérémie POTAUFEUX,
- Lilian PONCELET QUINTARD
- Valentin LEQUEUVRE
- Lucile PUECH.

Nous souhaitons cependant garder la possibilité d'intégrer potentiellement de nouveaux intervenants en cas de nouveau recrutement au sein de l'équipe salariée, sous réserve que cette ou ces personne(s) dispose(nt) des compétences nécessaires pour la manipulation des amphibiens.

Les CV des intervenants cités ci-dessous sont joints en annexe du présent document.